

# Bachelier en informatique orientation développement d'applications

<b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 44	Fax : +32 (0) 65 40 41 54	Mail : <a href="mailto:eco.mons@helha.be">eco.mons@helha.be</a>
<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : <a href="mailto:eco.montignies@helha.be">eco.montignies@helha.be</a>

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE ID107 Fichiers et bases de données 1			
Ancien Code	ECID1B07ID107	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XIID1070		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons <b>Audrey KINDERMANS</b> ( <a href="mailto:audrey.kindermans@helha.be">audrey.kindermans@helha.be</a> ) Xavier DELGRANGE ( <a href="mailto:xavier.delgrange@helha.be">xavier.delgrange@helha.be</a> ) HELHa Campus Montignies <b>Philippe ALARY</b> ( <a href="mailto:philippe.alary@helha.be">philippe.alary@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement didactique de la formation. La finalité de cette unité est d'amener l'étudiant à comprendre les notions relatives aux fichiers, à leur gestion, à leur sécurité.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer et informer**
  - 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**
  - 4.2 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence 5 **Mobiliser les savoirs et les savoir-faire lors du développement d'applications**
  - 5.4 Concevoir, implémenter, administrer et utiliser avec maîtrise un ensemble structuré de données
  - 5.6 Participer à la sécurisation des réseaux informatiques, des périphériques, des systèmes de communication et des flux d'information numérique
- Compétence 6 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**
  - 6.5 Prendre en compte la problématique de sécurité des applications

### Acquis d'apprentissage visés

- Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant devra être capable de maîtriser les notions relatives aux fichiers

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

### 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECID1B07ID107A Fichiers et bases de données 24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### 4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECID1B07ID107A Fichiers et bases de données 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

**Principe général** : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

#### **Exceptions** :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

# Bachelier en informatique orientation développement d'applications

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
Tél : +32 (0) 65 40 41 44 Fax : +32 (0) 65 40 41 54 Mail : [eco.mons@helha.be](mailto:eco.mons@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fichiers et bases de données			
Ancien Code	3_ECID1B07ID107A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MIID1071		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Xavier DELGRANGE</b> ( <a href="mailto:xavier.delgrange@helha.be">xavier.delgrange@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette activité d'apprentissage s'inscrit dans le développement didactique de l'unité d'enseignement Fichiers et Bases de Données 1

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant devra être capable de:

- expliquer la notion de fichiers, les catégories et types de fichiers, les traitements sur fichiers, etc.;
- expliquer la notion de systèmes de fichiers, partitions, table d'allocations des fichiers sur différents OS;
- créer un chemin correct d'accès à un fichier;
- manipuler des fichiers via l'invite de commandes (Windows) et de créer de petits batchs permettant l'automatisation du traitement des fichiers;
- expliquer les technologies multi-disques (RAID, DAS, NAS, SAN);
- décrire les méthodes d'organisation et d'accès des fichiers.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Le contenu de ce cours reprend l'étude de nombreuses notions concernant les fichiers telles que:

- une étude générale des fichiers: méthodes d'organisation et d'accès, notions de fichiers, catégories, types de fichiers, traitements sur fichiers (archivage, compression, ...), catégories de fichiers;
- une étude des commandes basiques de manipulation de fichiers via invite de commandes;
- ...

### Démarches d'apprentissage

Cours magistral. Théorie illustrée de nombreux exemples présentée sur PowerPoint.

- Exercices dirigés en classe. Le professeur intervient pour aider individuellement l'étudiant demandeur d'explications.
- Utilisation de techniques multi-médias pour situer l'élève avant et/ou après l'apprentissage (QCM participatif, quiz interactif, ...)

## Dispositifs d'aide à la réussite

Avant la session d'examens, un modèle d'examen est proposé à l'étudiant. Ce dernier est convié à le résoudre de manière autonome et a la possibilité de soumettre le résultat de son travail à l'enseignant responsable.

## Sources et références

Néant

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- notes de cours dactylographiées et notes individuelles,
- présentations PowerPoint,
- ConnectED.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

1re session: Examen écrit (100%)

2e session: Tous les points sont remis en jeu lors de l'examen écrit (100%)

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

### Dispositions complémentaires

Se référer aux dispositions complémentaires de l'UE.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).